



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal a débuté à 19h45 sous la présidence de M. Pierre MOLES.

Présents : P MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, A. DUMAZEL, L. LACATON, A CHAMBON, V. FRANCOIS, JP. LABAU, M. LECRU, L. LEROY, E. NAULT

Excusés : I. DELPON donne pouvoir à N. BLADOU
S. RODRIGUES
S. MOUSSIE
M. MAYONOVE

Nombre de Conseillers : 15
Présents : 11
Votants : 15

Secrétaire de séance : Lionel LEROY

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 mars 2025,
- OPAH : règlement d'attribution de l'aide communale à la restauration de façades.
- Subvention amendes de police : Sécurisation des RD 803 et 14.
- Liaison douce : modification du plan de financement Subventions : Coopérative scolaire et Chambre des métiers.
- Décisions modificatives - Commune.
- Adhésion au CAUE.
- Mise à jour du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).
- Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le Centre de Gestion du Lot : Avenant.
- Questions diverses.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2025

	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 mars 2025	<u>Scrutin</u> : Unanimité
--	--	---------------------------------------

Monsieur MOLES Pierre demande au Conseil Municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mars 2025.
Sans observation, le PV est soumis à son approbation.

DE_20250428_01	APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE L'AIDE COMMUNALE A LA RESTAURATION DE FACADES	<u>Scrutin</u> : Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

L'objectif de la mise en place de cette aide à la restauration de façades est la valorisation du patrimoine architectural et urbain des centres historiques des bourgs et du maillage villageois sur l'ensemble du territoire de Cauvaldor, en incitant les propriétaires à réaliser des réhabilitations complètes et de qualité.

Les conditions d'obtention de cette aide sont détaillées dans le règlement d'attribution.

Le conseil municipal, décide d'approuver le règlement d'attribution de l'aide à la restauration de façades tel que présenté et indique que les crédits budgétaires sont bien inscrits au budget principal de la commune.

DE_20250428_02	SUBVENTION AMENDES DE POLICE : SECURISATION DES RD 803 ET 14	<u>Scrutin</u> : Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le Département, par le biais de nos conseillers Départementaux, nous a adressé le dossier de demande de subvention au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de sécurisation des RD 803 et 14, par de la signalisation horizontale, d'un montant de 15 603,76 € HT pourrait rentrer dans les critères d'octroi de cette subvention.

Le Conseil Municipal, adopte le projet tel que mentionné ci-dessus et sollicite pour le financement de ce dernier, l'aide du Département dans le cadre des amendes de police.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2025

DE_20250428_03	LIAISON DOUCE : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

Monsieur le Maire indique qu'à la demande des services de l'Etat (modification du montant prévu en DETR), il y a lieu de modifier le plan de financement du projet de la liaison douce comme suit :

DEPENSES HT			RECETTES HT	
Libellé	Détail	Montant	Libellé	Montant
SDAIL		4 429,00	DETR	125 652,00
Maîtrise d'œuvre		28 577,50	Département du Lot	97 861,95
Géomètre (relevé topographique et division parcellaire)		1 725,00	Autofinancement	102 692,55
Achat terrain		4 000,00		
Notaire		1 700,00		
Travaux		285 775,00		
Preparation de chantier - nettoyage	4 000,00			
Terrassement - Structure	75 350,00			
Voirie et signalement routière	42 400,00			
Réseau (EP)	14 200,00			
Aspect paysager et mobilier	36 550,00			
Electricité	101 200,00			
Aléas	12 075,00			
TOTAL Dépenses		326 206,50	TOTAL Recettes	
				326 206,50

Le Conseil Municipal, approuve la modification du plan de financement du projet de la liaison douce telle que présentée ci-dessus.

DE_20250428_04	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de la coopérative scolaire.

Le Conseil Municipal, décide de verser, pour l'année 2025, la subvention exceptionnelle de 600 € à la coopérative scolaire pour financer le solde du voyage scolaire 2025.

DE_20250428_05	SUBVENTION A LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOT	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention de la chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot, pour un montant de 560 €.

Lors du Conseil Municipal du 6 mars 2025, il a été voté une subvention de 500€.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2025

Afin d'ajuster cette subvention au nombre réel d'apprentis habitant sur la commune, il convient d'augmenter la subvention de 60 €.

Le Conseil Municipal, décide de verser, pour l'année 2025, le complément de subvention de 60 € à la chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot.

20H45 Arrivée de Marion MAYONOVE

DE_20250428_06	DECISION MODIFICATIVE 1 - COMMUNE	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

Le Conseil Municipal, décide de procéder au vote de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2025

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
014 / 7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	8 500,00
Total		8 500,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 61524	Bois et forêts	8 500,00
Total		8 500,00

DE_20250428_07	DECISION MODIFICATIVE 2 - COMMUNE	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

Le Conseil Municipal, décide de procéder au vote de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2025

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 2151 / 313	Réseaux de voirie – Place de Consuls	5 000,00
Total		5 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2151 / 344	Réseaux de voirie Liaison douce	5 000,00
Total		5 000,00

DE_20250428_08	ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E)	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide l'adhésion de la Commune de Bretenoux au CAUE du Lot, marquant ainsi son soutien à l'activité de cette structure.

DE_20250428_09	MISE A JOUR DU RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'apporter deux modifications à la délibération n° DE_05042017_10 du 05 avril 2017 instaurant le RIFSEEP et déterminant les critères d'attribution, compte tenu de la pratique au sein de la commune et du décret n° 2025-198 du 27/02/2025 relatif à la rémunération maintenue en congé de maladie pour certains agents publics.

Il s'agit des articles :

4.2. Le versement du CIA, modifié ainsi :

Le CIA est versé annuellement au mois de novembre. Il est proratisé en fonction du temps de travail.

6. Maintien des primes en cas d'absence, modifié ainsi :

Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'état :

- Accident de service ou maladie professionnelle, congé maternité, paternité ou adoption : maintien des primes,
- Congé de maladie ordinaire : le montant des primes suit le sort du traitement
- Congé de longue maladie, longue durée ou grave maladie : suspension des primes.

DE_20250428_10	ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION DU LOT (CDG46) : AVENANT	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2024, n° DE_20240927_03a, portant adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le Centre de gestion du Lot. Considérant que pour des raisons réglementaires, il y a lieu de modifier l'article 3 concernant la participation de l'employeur.

Le Conseil Municipal décide de modifier l'article 3 de la délibération n° DE_20240927_03a du 27 septembre 2024 comme suit :

« **Article 3** : la participation obligatoire de l'employeur est fixée au montant total de la cotisation payée par l'agent. »

Etant précisé que cette participation ne pourra être versée qu'exclusivement dans le cadre d'une adhésion de l'agent à la convention de participation en cause.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2025

	Questions diverses	
--	---------------------------	--

Néant

Fin de séance : 21H05

Signature du secrétaire de séance	Signature du Maire
-----------------------------------	--------------------

